



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

18 décembre 2017

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné que le budget de la Ville de Baie-Comeau pour l'exercice financier 2018, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi que le Règlement de taxation 2018 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **18 décembre 2017**, à 19 h, à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2018, sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi que sur le règlement de taxation.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes qui s'applique à la Ville de Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 30 novembre 2017

**ANNICK TREMBLAY, greffière et
directrice des affaires juridiques**